



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ

N° Spécial

13 Mai 2019

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DCL du 13 Mai 2019

SOMMAIRE

Avis-Arrêtés	Date	DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE	Page
DCL/BRGE/ CDAC N° 2019-91	30.04.2019	Avis relatif à la demande de création d'un magasin sous l'enseigne Lidl, place des Bas Longchamps à Bagneux, reçue dans mes services le 25 mars 2019, et enregistrée sous le numéro 92.19.05.	3
DCL/BRGE N° 2019-92	09.05.2019	Arrêté instituant une commission de propagande pour l'élection des représentants au Parlement européen du 26 mai 2019 dans le département des Hauts-de-Seine.	5
DCL/BRGE N° 2019-93	10.05.2019	Arrêté instituant les bureaux de vote dans la commune de Bagneux	6
ANNEXE		Annexe à l'arrêté DCL/BRGE n° 2019-93 du 10 mai 2019	9

DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE

Avis DCL-BRGE-CDAC n°2019-91 du 30 avril 2019 relatif à la demande de création d'un magasin sous l'enseigne Lidl, place des Bas Longchamps à Bagneux, reçue dans mes services le 25 mars 2019, et enregistrée sous le numéro 92.19.05.

**LA COMMISSION DEPARTEMENTALE
D'AMENAGEMENT COMMERCIAL
DES HAUTS-DE-SEINE**

- AUX** termes du procès-verbal de ses délibérations en date du 30 avril 2019 ;
- VU** le code de commerce ;
- VU** la loi n°2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises ;
- VU** le décret n°2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;
- VU** le décret du 23 août 2016 portant nomination de M. Pierre SOUBELET en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2018-31 du 20 février 2018 fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial des Hauts-de-Seine ;
- VU** la demande de création d'un magasin sous l'enseigne Lidl, place des Bas Longchamps à Bagneux, reçue dans mes services le 25 mars 2019, et enregistrée sous le numéro 92.19.05 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2019 fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial chargée d'examiner la demande susvisée ;
- VU** le rapport d'instruction présenté par la Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement ;

Sous la présidence de Véronique LAURENT ALBESA, Sous-préfète chargée de mission pour la politique de la ville :

Mme Marie-Hélène AMIABLE, maire de Bagneux ;

M. Andre MANCIPOZ, représentant M. Patrick DEVEDJIAN, président du Conseil départemental ;

Mme Nathalie FANFANT, représentant M. Patrick OLLIER, président de la Métropole du Grand Paris ;

M. Bernard TUPRIE, représentant Mme Hélène De COMARMOND, maire de Cachan ;

M. Patrice LECLERC, maire de Gennevilliers, suppléant M. Alain BORTOLAMEOLLI, Maire de Villeneuve-la-Garenne ;

M. Olivier DELOURME, association Environnement 92 ;
Mme Marie-Christine DURIEZ, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Hauts-de-Seine ;
M. Bernard DUCELIER, association UFC Que Choisir.

Assistés des représentants de l'Administration :

- Mme Ordiana YEBE-AKO, DRIEA
- M. Sébastien MAURICE, bureau de la réglementation générale et des élections

Considérant que l'objet de la demande concerne la création d'un magasin de commerce de détail d'une surface de vente de 1 201,51 m² ;

Considérant que la cellule commerciale s'implante dans le rez-de-chaussée d'un ensemble commercial existant dénommé « Les Petits Commerces » précisément sur les emprises d'un ancien magasin de l'enseigne Carrefour actuellement fermé ;

Considérant que ce projet prend bien en compte les problématiques de logement et de développement durable ;

Considérant que ce projet va réintroduire de l'animation urbaine dans une zone plutôt résidentielle et va également améliorer le confort d'achat de la clientèle ;

Suite aux échanges de la CDAC ;

La Commission procède au vote.

Ont voté pour la réalisation du projet :

Mme Marie-Hélène AMIABLE, maire de Bagneux ;
M. Andre MANCIPOZ, représentant M. Patrick DEVEDJIAN, président du Conseil départemental ;
Mme Nathalie FANFANT, représentant M. Patrick OLLIER, président de la Métropole du Grand Paris ;
M. Bernard TUPRIE, représentant Mme Hélène De COMARMOND, maire de Cachan ;
M. Patrice LECLERC, maire de Gennevilliers suppléant M. Alain BORTOLAMEOLLI, Maire de Villeneuve-la-Garenne ;
M. Olivier DELOURME, association Environnement 92 ;
Mme Marie-Christine DURIEZ, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Hauts-de-Seine ;
M. Bernard DUCELIER, association UFC Que Choisir.

S'est abstenu :

Néant

A voté contre le projet :

Néant

Absents :

Mme Valérie PECRESSE, présidente de la Région Ile-de-France ;
M. Gérard SCHREPFER, Association Léo Lagrange défense des consommateurs à Levallois-Perret ;
M. Jean-Yves SENANT, maire d'Antony ;
Mme Michèle DAUPHIN, Association UDAF 94.

La commission départementale d'aménagement commercial des Hauts-de-Seine donne un avis favorable à la demande, déposée par la société SNC LIDL, relative à la création d'un supermarché à prédominance alimentaire, sous l'enseigne LIDL, d'une surface de vente de 1201,51 m², place des Bas Longchamps à Bagneux.

Nanterre, le 30 avril 2019

**Pour le Préfet, et par délégation,
la Sous-préfète chargée de mission pour la
politique de la ville,**

Véronique LAURENT ALBESA

Arrêté DCL/BRGE n° 2019- 92 du 9 mai 2019 instituant une commission de propagande pour l'élection des représentants au Parlement européen du 26 mai 2019 dans le département des Hauts-de-Seine.

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu le code électoral

Vu la loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 modifiée relative à l'élection des représentants au Parlement européen, notamment son article 20,

Vu le décret n°2019-188 du 13 mars 2019 portant convocation des électeurs pour l'élection des représentants au parlement européen ;

Vu l'ordonnance de M. le Premier Président de la Cour d'Appel de Versailles,

Vu la désignation de M. le Directeur opérationnel territorial courrier des Hauts-de-Seine;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1: à l'occasion de l'élection des représentants au Parlement européen du 26 mai 2019, une commission de propagande est instituée dans le département des Hauts-de-Seine, dont la composition et le siège sont précisés ci-après:

Président :

- Mme Catherine PAUTRAT, Présidente du Tribunal de Grande Instance de Nanterre

Membres :

Représentant le Préfet des Hauts-de-Seine

- M. Jean-Pierre de COURS, directeur de la citoyenneté et de la légalité à la préfecture des Hauts-de-Seine

Représentant l'opérateur chargé de la propagande (La Poste)

- M. Jean-Jacques VIAL, responsable raccordement et transformation logistique (titulaire)
- M. Christian MIQUEL (suppléant)

/...

Le secrétariat est assuré par M. Sébastien MAURICE, chef du bureau de la réglementation générale et des élections à la préfecture des Hauts-de-Seine, tél : 01 40 97 23.20.

La commission siégera à la Préfecture des Hauts-de-Seine, 167-177 avenue Joliot Curie, 92000 NANTERRE.

ARTICLE 2: cette commission sera installée au plus tard à l'ouverture de la campagne électorale, soit avant le **lundi 13 mai 2019**.

ARTICLE 3: le secrétaire général de la préfecture, la présidente de la commission de propagande, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Nanterre, le 9 mai 2019

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

Vincent BERTON

**Arrêté DCL/BRGE n° 2019-93 du 10 mai 2019
instituant les bureaux de vote dans la commune de Bagneux**

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code électoral et notamment les articles L.12, L.13, L.17, L.125 et R.40,

Vu la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

Vu la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu le décret n° 2014-256 du 26 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département des Hauts-de-Seine,

Vu le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur du 12 juillet 2018 relative à la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1^{er} septembre 2018 et le 31 décembre 2019,

Vu l'instruction du ministère de l'Intérieur du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

Vu l'arrêté DRE/BELP n° 2017-85 du 6 avril 2017 modifiant l'arrêté DRE/BELP n° 2016-113 du 12 août 2016 instituant les bureaux de vote dans la commune de Bagneux

Sur la proposition du secrétaire général de la Préfecture,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : les électeurs de la commune de Bagneux sont répartis dans les bureaux de vote dont la liste et le périmètre sont précisés en annexe jointe au présent arrêté.

ARTICLE 2 : les Français établis hors de France, les militaires, les marinières, les personnes détenues, les forains et gens du voyage seront inscrits sur la liste électorale du bureau centralisateur, lorsqu'il s'avérera impossible de localiser, à l'intérieur de la commune, leur attache avec un bureau de vote.

ARTICLE 3: le bureau centralisateur pour chaque scrutin est fixé comme suit :

Elections	Bureaux centralisateurs
Présidentielles, européennes, législatives (11 ^{ème} circonscription), régionales, départementales (canton n°3 : Bagneux), municipales et référendums	Bureau n° 1 Ancienne mairie 1 rue de la mairie

ARTICLE 4 : les périmètres des bureaux de vote sont pris en compte dans l'établissement des listes électorales.

ARTICLE 5 : le présent arrêté entre en vigueur à compter de sa publication.

Les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

ARTICLE 6 : le secrétaire général de la préfecture, le maire de la commune de Bagneux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Nanterre, le 10 mai 2019

Le Préfet
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Vincent BERTON

ANNEXE à l'arrêté DCL/BRGE n° 2019-93 du 10 mai 2019

Numéro	Désignation	Adresse	Canton
1 Bureau centralisateur	ANCIENNE MAIRIE	1, rue de la mairie	N° 3 : Bagneux
2	ECOLE MAURICE THOREZ	41, rue Albert Petit	N° 3 : Bagneux
3	ECOLE ALBERT PETIT	17, rue Pablo Néruda	N° 3 : Bagneux
4	ECOLE LANGEVIN	5, rue Louis Charles Boileau	N° 3 : Bagneux
5	ECOLE LANGEVIN	5, rue Louis Charles Boileau	N° 3 : Bagneux
6	ECOLE JOLIOT CURIE	59, rue de Verdun	N° 3 : Bagneux
7	ECOLE HENRI WALLON	72, avenue Jean-Marin Naudin	N° 3 : Bagneux
8	COLLEGE JOLIOT CURIE	63, rue de Verdun	N° 3 : Bagneux
9	ECOLE JOLIOT CURIE	59, rue de Verdun	N° 3 : Bagneux
10	ECOLE HENRI WALLON	72, avenue Jean-Marin Naudin	N° 3 : Bagneux
11	ECOLE HENRI WALLON	72, avenue Jean-Marin Naudin	N° 3 : Bagneux
12	ECOLE JOLIOT CURIE	59, rue de Verdun	N° 3 : Bagneux
13	COLLEGE JOLIOT CURIE	63, rue de Verdun	N° 3 : Bagneux
14	ECOLE HENRI BARBUSSE	2, avenue Louis Pasteur	N° 3 : Bagneux
15	COLLEGE HENRI BARBUSSE	69 bis, avenue Albert Petit	N° 3 : Bagneux
16	COLLEGE HENRI BARBUSSE	69 bis, avenue Albert Petit	N° 3 : Bagneux
17	ECOLE PAUL VAILLANT COUTURIER	26, avenue P. V. Couturier	N° 3 : Bagneux
18	ECOLE PAUL VAILLANT COUTURIER	26, avenue P. V. Couturier	N° 3 : Bagneux
19	ECOLE PAUL ELUARD	1, Mail des Tertres	N° 3 : Bagneux
20	ECOLE PAUL ELUARD	1, Mail des Tertres	N° 3 : Bagneux
21	ECOLE MARCEL CACHIN	4, Mail des Cuverons	N° 3 : Bagneux
22	ANCIENNE MAIRIE – SALLE CAILLAT	1, rue de la Mairie	N° 3 : Bagneux

BUREAU DE VOTE N°1		
Lieu de vote : ANCIENNE MAIRIE		
1, rue de la Mairie		
Nom de la rue	N°dans la rue	
Allée du Clos Joli	Totalité	
Allée Paul Langevin	Totalité	
Avenue du Maréchal Foch	Côté impair du n°1 au n°23	
Avenue Henri Ravera	Côté impair du n°1 au n°19	Côté pair du n°2 au n°18
Avenue Jean Baptiste Fortin	Côté impair du n°17 à la fin	
Clos des Benards	Totalité	
Place de la République	Totalité	
Rue Dampierre	Totalité	
Rue de Fontenay	Totalité	
Rue de la Division Leclerc	Totalité	
Rue de la lisette	Côté impair du n°1 au n°19 bis	Côté pair du n°2 au n°18
Rue de la Mairie	Totalité	
Rue de la République	Totalité	
Rue des Benards	Totalité	
Rue Froide	Côté impair du n°1 au n°3	
Rue Ledru Rollin	Côté impair du n°1 au n°3	Côté pair du n°2 au n°8
Rue Léon Blum	Totalité	
Rue Louis Charles Boileau	Du n°1 au n°10	
Rue Salvador Allende	Totalité	
Rue Serpentine	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°2		
Lieu de vote : ECOLE MAURICE THOREZ		
41, rue Albert Petit		
Nom de la rue	N°dans la rue	
Allée du Poitou	Totalité	
Avenue Albert Petit	Côté impair du n°19 au n°41 bis	Côté pair du n°20 au n°40
Avenue Henri Barbusse	Côté pair du n°2 au n°8	
Rue des Blains	Côté pair du n°2 au n°16	
Rue des Meuniers	Côté impair du n°1 au n°21	Côté pair du n°2 au n°22
Rue Enguehard	Totalité	
Rue François Laurent Gibon	Totalité	
Rue Hardenberg	Totalité	
Rue Marc Sangnier	Du n°35 à la fin	
Sentier des Monceaux	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°3		
Lieu de vote : ECOLE ALBERT PETIT		
17, rue Pablo Neruda		
Nom de la rue	N°dans la rue	
Allée de Chevreuse	Totalité	
Allée des Mathurins	Totalité	
Avenue Albert Petit	Côté pair du n°2 au n°18	
Avenue du Maréchal Foch	Côté impair du n°25 au n°79	
Impasse des Monceaux	Totalité	
Résidence Etienne Hajdu	Du n°1 au n°10	
Rue de la Lisette	Du n°20 à la fin	
Rue de la Porte d'En Bas	Totalité	
Rue des Lilas	Totalité	
Rue des Mathurins	Totalité	
Rue des Monceaux	Totalité	
Rue Pablo Neruda	Totalité	

Sentier des Brugnauts	Totalité
Square Fernand Léger	Totalité

BUREAU DE VOTE N°4		
Lieu de vote : ECOLE LANGEVIN		
5, rue Louis Charles Boileau		
Nom de la rue	N°dans la rue	
Allée du Clos des Vignes	Totalité	
Avenue du Général de Gaulle	Totalité	
Avenue Jean-Baptiste Fortin	Côté pair du n°18 à la fin	
Chemin Latéral	Totalité	
Rue Alphonse Pluchet	Totalité	
Rue Blanchard	Totalité	
Rue du Moulin Blanchard	Totalité	
Rue Froide	Côté impair du n°5 au n°9	
Rue Ledru Rollin	Côté impair du n°5 à la fin	Côté pair du n°10 à la fin
Rue Perrotin	N°38	
Rue Pierre Semard	Totalité	
Sentier de la Fontaine Voeux	Totalité	
Square de la Prémontière	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°5		
Lieu de vote : ECOLE LANGEVIN		
5, rue Louis Charles Boileau		
Nom de la rue	N°dans la rue	
Allée Jacques Brel	Côté pair du n° 2 à la fin	
Avenue de la Garlande	Totalité	
Avenue Henri Barbusse	Côté impair du n°13 au n°19	
Avenue Henri Ravera	Côté pair du n°20 au n°100	Côté impair du n°21 au n°107 Côté impair du n°109 au n°125
Avenue Jean Jaurès	Côté pair du n°2 à la fin	Côté impair du n°17 à la fin
Avenue Jean-Baptiste Fortin	Côté impair du n°1 au n°15 bis	Côté pair du n°2 au n°12 bis
Résidence Picasso	Totalité	
Rue de l'Egalité	Totalité	
Rue Froide	Coté pair du n°2 à la fin	
Rue Marc Sangnier	Du n°1 au n°34	
Villa Aubouin	Totalité	
Voie des Suisses	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°6		
Lieu de vote : ECOLE JOLIOT CURIE		
59, rue de Verdun		
Nom de la rue	N°dans la rue	
Allée des Tilleuls	Totalité	
Allée du Prunier Hardy	Totalité	
Allée Jacques Brel	Côté impair du n°1 à la fin	
Avenue Henri Ravera	Côté pair du n°106 au n°144	Côté impair du n°169 au n°215
Rue de Verdun	Côté impair du n°1 au n°63	
Rue Pasteur	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°7		
Lieu de vote : ECOLE HENRI WALLON		
72, avenue Jean-Marin Naudin		
Nom de la rue	N°dans la rue	
Avenue Henri Ravera	Côté pair du n°178 à la fin	
Avenue Jean Jaurès	Côté impair du n°1 au n°15	
Avenue Marx Dormoy	Totalité	

Avenue Stalingrad	Totalité
Rue Albert Fririon	Totalité
Rue de la Pierre Plate	Totalité
Rue de la Résistance	Totalité
Rue des Mirabelliers	Totalité
Rue du Colonel Fabien	Totalité
Rue Jean Marin Naudin	Totalité
Rue Marcel Viguié	Totalité
Rue Maurice Pruniaux	Totalité
BUREAU DE VOTE N°8 Lieu de vote : COLLEGE JOLIOT CURIE 63, rue de Verdun	
Nom de la rue	N°dans la rue
Allée Anatole France	Totalité
Rue de Kirovakan	Totalité
Rue de Turin	Totalité
BUREAU DE VOTE N°9 Lieu de vote : ECOLE JOLIOT CURIE 59, rue de Verdun	
Nom de la rue	N°dans la rue
Rue Claude Debussy	Totalité
Rue Frédéric Chopin	Totalité
Rue Mozart	Totalité
Rue Rossini	Totalité
Rue Serge Prokofiev	Totalité
BUREAU DE VOTE N°10 Lieu de vote : ECOLE HENRI WALLON 72, avenue Jean-Marín Naudin	
Nom de la rue	N°dans la rue
Allée des Terres Abonnées	Totalité
Avenue Aristide Briand	Du n°2 au n°104
Avenue Victor Hugo	Du n°2 à la fin
Rond point des Martyrs de Chateaubriand	Du n°1 au n°15 Du n°2 au n°14
Rue Assia Djebar	Totalité
Rue de Verdun	Du n°95 à la fin
Rue Gustave Courbet	Totalité
Rue Romain Rolland	Totalité
Villa Jean Marin Naudin	Totalité
BUREAU DE VOTE N°11 Lieu de vote : ECOLE HENRI WALLON 72, avenue Jean-Marín Naudin	
Nom de la rue	N°dans la rue
Avenue Louis Pasteur	Du n°14 à la fin
Rue de la Bièvre	Totalité
Rue de la Megisserie	Totalité
BUREAU DE VOTE N°12 Lieu de vote : ECOLE JOLIOT CURIE 59, rue de Verdun	
Nom de la rue	N°dans la rue
Allée des Orchidées	Du n°2 au n°10
Avenue Henri Barbusse	Du n°22 à la fin Du n°35 à la fin
Avenue Louis Pasteur	Du n°11 à la fin
Rue de Verdun	Du n°2 à la fin Du n°73 au n°93
Rue Gabriel Cosson	Du n°1 à la fin
Square Marcel Lods	Totalité
BUREAU DE VOTE N°13 Lieu de vote : COLLEGE JOLIOT CURIE 63, rue de Verdun	

Nom de la rue	N°dans la rue	
Allée de la Madeleine	Totalité	
Allée des Orchidées	Du n°1 à la fin	Du n°12 à la fin
Allée Georges Brassens	Du n°1 au n°9	Du n°2 au n°8
Avenue Henri Barbusse	Du n°21 au n°27	Du ° 10 au n°20
BUREAU DE VOTE N°14 Lieu de vote : ECOLE HENRI BARBUSSE 2, avenue Louis Pasteur		
Nom de la rue	N°dans la rue	
Allée Maurice Langlet	Totalité	
Rue des Colibris	Du n°2 à la fin	
Rue des Pervenches	Totalité	
Rue du Champ des Oiseaux	Du n°2 à la fin	
Rue Jean Longuet	Totalité	

BUREAU DE VOTE N°15 Lieu de vote : COLLEGE HENRI BARBUSSE 69 bis, avenue Albert Petit		
Nom de la rue	N°dans la rue	
Avenue Albert Petit	Du n°43 au n°67Bis	Du n°42 au n°70
Avenue Aristide Briand	Du n°106 au n°160	
Avenue Louis Pasteur	Du n°1 au n°9	Du n°2 au n°12
Cité de la Concorde	Du n°2 à la fin	
Rue André Ox	Totalité	
Rue Bertie Albrecht	Totalité	
Rue Charles Michels	Totalité	
Rue de Robinson	Totalité	
Rue de Verrières	Totalité	
Rue des Meuniers	Côté impair du n°23 à la fin	Côté pair du n°24 à la fin
Rue du Docteur Charcot	Totalité	
Rue du Progrès	Du n°1 à la fin	
Rue Haig Tbirian	Totalité	
Rue Léo Ferré	Du n°2 à la fin	
Rue Madame Curie	Totalité	
Rue Robert Pontet	Totalité	
Square Léo Ferré	Du n°1 à la fin	
Villa des Iris	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°16 Lieu de vote : COLLEGE HENRI BARBUSSE 69 bis, avenue Albert Petit		
Nom de la rue	N°dans la rue	
Avenue Albert Petit	Du n°69 à la fin	Du n°72 à la fin
Avenue Aristide Briand	Du n°162 au n°212	
Avenue Paul Vaillant Couturier	Totalité	
Impasse Jeanne d'Arc	Totalité	
Passage Marie Michel Bioret	Totalité	
Résidence des Buttes	Totalité	
Rue Blaise Pascal	Totalité	
Rue de la Briqueterie	Totalité	
Rue de la Liberté	Du n°1 à la fin	Du n°2 à la fin
Rue de la Participation	Totalité	
Rue des Blains	Du n°18 à la fin	Du n°1 à la fin
Rue des Bois	Totalité	
Rue des Buttes	Totalité	
Rue des Capucines	Totalité	

Rue des Prés	Totalité
Rue Patry	Totalité
Sente de la Pointe des Buttes	Totalité
Sentier de la Roue	Totalité
Sentier du Bas des Buttes	Totalité
Square Edmond Barbanson	Totalité
BUREAU DE VOTE N°17 Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE PAUL VAILLANT COUTURIER 26, avenue Paul Vaillant Couturier	
Nom de la rue	N°dans la rue
Allée de la Paix	Totalité
Allée de l'Abbé Grégoire	Totalité
Allée Mirabeau	Totalité
Square Montesquieu	Du n°1 à la fin
Square Schoelcher	Totalité

BUREAU DE VOTE N°18 Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE PAUL VAILLANT COUTURIER 26, avenue Paul Vaillant Couturier	
Nom de la rue	N°dans la rue
Avenue Aristide Briand	Du n°214 à la fin
Avenue des Fleurs	Totalité
Impasse du Pont Royal	Totalité
Rue Abraham Lincoln	Totalité
Rue des Bas Longchamps	Totalité
Rue du Pont Royal	Totalité
Rue du Port Galand	Totalité
Villa des Longchamps	Totalité
BUREAU DE VOTE N°19 Lieu de vote : ECOLE PAUL ELUARD 1, Mail des Tertres	
Nom de la rue	N°dans la rue
Allée des Bas Coquarts	Du n°1 à la fin
Allée des Charmilles	Du n°2 au n°16
Allée des Marronniers	Du n°1 à la fin
Résidence du Port Galand	Du n°2 à la fin
Rue de la Sarrazine	Totalité
Rue des Bas Coquarts	Totalité
Rue des Coquarts	Totalité
Rue des Frères Lumière	Totalité
Rue des Pichets	Totalité
Rue du Docteur Albert Schweitzer	Totalité
Rue Edouard Branly	Totalité
BUREAU DE VOTE N°20 Lieu de vote : ECOLE PAUL ELUARD 1, Mail des Tertres	
Nom de la rue	N°dans la rue
Allée Paul Eluard	Du n°1 à la fin
Avenue de Bourg-la Reine	Du n°2 à la fin
Avenue de Montrouge	Du n°2 à la fin
Mail des Tertres	Totalité
Place de la Fontaine Gueffier	Du n°1 à la fin
Place des Tertres	Totalité
Rue des Marronniers	Du n°1 à la fin
Rue des Tertres	Du n°1 au n°11 Du n°2 au n°40

Rue des Violettes	Totalité
Rue du Général Sarrail	Totalité
Rue Germaine	Totalité
Rue Léon Bernard	Totalité
Sentier de Paris à Sceaux	Du n°2 à la fin
Sentier des Sablons	Du n°2 à la fin
BUREAU DE VOTE N°21 Lieu de vote : ECOLE MARCEL CACHIN 4, Mail des Cuverons	
Nom de la rue	N°dans la rue
Allée des Rosiers	Du n°1 à la fin
Avenue du Maréchal Foch	Du n°81 à la fin
Impasse de la Renardière	Du n°1 à la fin
Mail des Cuverons	Totalité
Place des Brugnauts	Totalité
Rue de la Fontaine	Du n°2 au n°70
Rue des Brugnauts	Totalité
Rue des Cuverons	Totalité
Sente des Cuverons	Du n°2 à la fin

BUREAU DE VOTE N°22 Lieu de vote : ANCIENNE MAIRIE – SALLE CAILLAT 1 rue de la Mairie	
Nom de la rue	N°dans la rue
Allée des Acacias	Totalité
Allée du Parc	Totalité
Avenue Albert Petit	Côté impair du n°1 au n°17
Avenue Gabriel Péri	Totalité
Avenue Henri Barbusse	Côté impair du n°1 au n°11
Place du Treize octobre	Totalité
Rue Adèle	Totalité
Rue des Fossés	Totalité
Rue des Olivettes	Totalité
Rue du Clos Lapaume	Totalité
Rue Etienne Dolet	Totalité
Rue Pierre Brossolette	Totalité
Villa des Olivettes	Totalité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>